

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 juillet 2019

Convocation du 04 juillet 2019

Présents : Lilian BILLET, Jean-Paul BOUILLOUD, Jérôme COMMARET, Véronique DA SILVA FREITAS, Christine DROUILHET, Corinne DONDE, Karine JULIEN, Stéphane MARZA, Yvan PAUGET,

Excusé : François FERTHET

Secrétaire de séance : Christine DROUILHET

Le compte-rendu de la réunion du 11 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

► **1/ Projet éolien**

M le Maire rappelle que le 20 septembre 2018, le Conseil Municipal avait délibéré pour autoriser la CNR (Compagnie Nationale du Rhône) à mener l'étude de faisabilité technique et environnementale d'un projet éolien sur la commune de Domsure afin d'obtenir des éléments en faveur ou non de ce projet éolien.

M le Maire explique que le maire de la commune des Trois Châteaux a organisé une réunion publique le 26 juin 2019, avec la présence des représentants de la CNR.

Le lendemain était organisée une réunion avec la CNR, puis un Conseil Municipal le 05 juillet 2019 au cours duquel 12 élus se sont montrés favorables et 24 élus ont voté contre le projet, ce qui a entraîné l'arrêt des études de faisabilité.

M le Maire a invité les membres du Conseil Municipal à se prononcer à leur tour sur la poursuite de l'étude de faisabilité. Il a toutefois précisé que la CNR avait décidé de stopper toute étude en lien avec ce projet éolien.

Au vu du déroulé des derniers événements, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACTE** l'arrêt de l'étude de faisabilité technique et environnementale du projet éolien.

M le Maire exprime son regret de ne pas être allé au bout de la pré-étude malgré toutes les interrogations, son regret de l'impuissance du comité de suivi mis en place qui n'aura pu se réunir que deux fois, son regret de la montée en animosité de certains administrés, en rejet systématique de toute initiative novatrice.

Une lettre explicative sera envoyée à la population.

M le Maire remercie le Conseil Municipal pour son soutien depuis le début de l'étude du projet et aspire à ce que le village retrouve sa sérénité. Le dossier éolien est clos.

M le Maire termine en invitant l'association pour la Protection de la Terre, des Paysages, de la Faune et des Habitants du Revermont à enlever les panneaux « Non aux éoliennes » posés en bord de route, et à venir soutenir la randonnée pédestre et la course nature organisées par le comité des Fêtes ce week-end...

► **2/ Personnel communal**

Monsieur le Maire rappelle qu'un agent titulaire avait demandé une disponibilité pour convenances personnelles en date du 1<sup>er</sup> mai 2019 pour une période de six mois soit jusqu'au 31 octobre 2019. Il lui avait été demandé de se prononcer sur le renouvellement de sa disponibilité pour le 05 juillet, dans un souci d'organisation de remplacement. L'agent

prolonge sa disponibilité pour une période de huit mois et quinze jours soit jusqu'au 15 juillet 2020 ce qui permettra d'organiser le remplacement pour l'année scolaire.

D'autre part, le contrat de travail de l'adjoint technique ayant pour objet le ménage des écoles et locaux communaux hors période scolaire de 3 heures/semaine n'a pas été reconduit.

Compte-tenu de ces éléments, il sera proposé à Camille Ferrier un contrat de 28 heures/semaine pour réaliser le travail en garderie, cantine, inter-classe et ménage école.

Enfin, le contrat de travail de l'adjoint technique aux services techniques d'une durée de 10 heures/semaine est annulé du fait de sa démission en octobre 2018.

Par conséquent, il convient de modifier le tableau des emplois permanents de la façon suivante à compter du 11 juillet 2019 :

EMPLOIS	NOMBRE	CADRE d'EMPLOI autorisé par l'organe délibérant
A.S.E.M 29,09/35 <sup>ème</sup>	1	ATSEM
Garderie, cantine et interclasse- ménage école 28/ 35 <sup>ème</sup>	1	Adjoint technique
Ménage locaux communaux 6/35 <sup>ème</sup>	1	Adjoint technique

- **MODIFIE** comme suit le tableau des emplois permanents à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017

EMPLOIS	NOMBRE	CADRE d'EMPLOI autorisé par l'organe délibérant
Secrétariat de mairie 35/35 <sup>ème</sup>	1	Adjoint administratif
Agent d'entretien polyvalent 35/35 <sup>ème</sup>	1	Adjoint technique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les modifications du tableau des emplois permanents à compter du 11 juillet 2019.

## ► 2/ RGPD : Règlement Général à la Protection des Données

M le Maire explique que le règlement (UE) 2016-679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et la libre circulation de ces données est applicable depuis le 25 mai 2018.

Il est obligatoire de nommer un Délégué à la protection des données lorsque le traitement est effectué par une autorité publique ou un organisme public.

La CA3B propose aux communes une mutualisation de la protection des données.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de désigner Madame Vernoux Sylvie comme Délégué à la protection des données. Un courrier de confirmation lui sera transmis, accompagné de la délibération.

### ► 3/ Travaux

- Le Villard : les travaux préparatoires avant l'enrobé sont faits (bordure, trottoir, quai de bus, modification d'écluses pour qu'elles soient franchissables au nord). Les travaux d'enrobés seront effectués par l'entreprise EUROVIA à partir du 19 juillet jusqu'au 26 juillet. Il sera nécessaire d'organiser une déviation via la D52 et la D1 à compter du 22 juillet. Un mot d'information sera distribué aux riverains du Villard, au Département de l'Ain et aux services du SDIS.

- Assainissement : un trou s'est formé sur le trottoir. Le plan de localisation sera transmis à la CA3B pour intervention et/ou réparation.

- Convention quai de bus : M le premier adjoint explique que suite à la sollicitation de la CA3B, le quai de bus a dû être mis aux normes handicapées, ce qui a entraîné un prix nouveau et des quantités supplémentaires. Le cabinet ABCD a donc présenté un nouveau rapport et son avenant qui a été validé lors du Conseil Municipal du 11 avril 2019. Cette reprise du projet entraîne une petite augmentation du tarif de maîtrise d'œuvre à savoir 255,00 € HT. Le Conseil Municipal valide le devis mis à jour.

- Signalétique : un panneau de signalisation à la Plume et à la Ferme Fantazy est à déplacer. L'implantation gêne les manœuvres des engins agricoles.

- Les différents travaux de réfection sont terminés (abris-bus et mur de l'école). Le démoussage des toitures écoles, mairie, Chez Nathaly est en cours.

- Etude de faisabilité de remplacement du chauffage : M le Maire a rencontré M Rampon de GRDF.

Deux exploitations agricoles travaillent actuellement sur un projet de méthanisation avec production de biogaz. Un réseau de transport sera conduit jusqu'à l'entreprise Provalt de St Amour et passera au centre du village.

Suite au rendez-vous, le raccordement sur ce réseau n'est pas envisageable en raison de problèmes techniques et financiers.

Contact sera pris avec le bureau d'études Caillaud Ingénierie pour étudier une nouvelle source d'énergie pour l'étude de faisabilité.

- Ain-Habitat : les travaux de réseaux sont terminés, les terrasses sont en cours, puis les bordures. Sept maisons sont déjà bien avancées.

La commission d'attribution des logements est fixée au mardi 16 juillet 2019.

Visite des logements par le Conseil Municipal le lundi 22 juillet 2019 à 19h00.

Emménagement des futurs locataires à partir du 05 septembre 2019.

- Schéma Défense Incendie : prévoir une réunion de la commission pour la rentrée de septembre 2019.

#### ► 4/ Divers

- Les travaux d'assainissement au lotissement des Noyers ne seront envisagés qu'à partir du mois d'octobre 2019.

- M le Maire rappelle à l'Assemblée les dégâts survenus le 28 avril 2019 sur le mur de l'école, dans la rue principale, où une voiture est venue s'encastrier. Sans réponse de la personne responsable, une plainte a été déposée en gendarmerie. Un devis a été demandé à l'entreprise Sorgue Frères pour la remise en état du mur, pour un montant de 1.150,00 € HT.

Une déclaration de sinistre a été faite auprès de GROUPAMA Assurances et le devis transmis.

Monsieur le Maire précise que GROUPAMA a émis un chèque d'un montant de 1.084,00 € hors franchise et vétusté.

Le Conseil Municipal, après en avoir en délibéré, à l'unanimité, accepte d'encaisser le chèque de Groupama.

- Fête du 13 et 14 juillet 2019 : installation du parquet pour la soirée Guinguette, randonnée et courses nature le 13 juillet. Course cycliste « La Grande Pigeon » le 14 juillet.

- Participation citoyenne : la réunion d'information pourra être organisée début septembre avec le concours de la Gendarmerie de Montrevel en Bresse.

- Cérémonie du 18 juin 2019 : félicitations à Mme Christine Drouilhet pour cette belle cérémonie qui a ému moyens et grands avec la participation des « Diables bleus » et des enfants de l'école de Beaupont.

Un DVD sera disponible au prix de 20,00 €. Les personnes intéressées pourront prendre contact auprès de Mme Christine Drouilhet.

- Festival de Musique du 07 juillet 2019 : félicitations aux comités de Fleurissement de Domsure et Beaupont et aux bénévoles pour la réalisation du char « Le Héron », et l'aide à la mise en place pour l'aubade de l'Harmonie de Foissiat, sous la halle à Beaupont.

- Demande de classement Catastrophe Naturelle : la Préfecture n'a toujours pas de réponses à donner pour le moment. Le dossier est toujours en cours...

**Prochaine réunion du conseil municipal : mardi 27 aout 2019 à 20h00**